

**Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (Les Verts) - « Catastrophe climatique – Préservons le climat, préservons nos finances ».**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis municipal s'est réunie le lundi 12 novembre 2018 à 19h30 à la salle N° 1 de la Maison de commune. Elle était composée des membres suivants :

Mesdames Anne Lachat Baechler,  
Sylvie Conod,  
Messieurs Paul Castelain  
Jean Nervi  
Serge Overney,  
Kurt Egli, président-rapporteur.

Monsieur Guy Chervet, pris dans des embouteillages, n'a pas pu rejoindre à temps la Maison de commune.

La commission salue M. Jean-Pierre Schwab, conseiller municipal, et le remercie de sa présence.

**Informations de la Municipalité et de l'administration communale**

Egalement concernée et préoccupée par les motivations du postulant, la Municipalité n'a pas attendu son intervention pour se pencher sur la problématique. Une analyse complète du service a été effectuée, non seulement sous l'angle de la rentabilité, mais également avec une vue sur le développement durable.

La Commune de La Tour-de-Peilz utilise activement deux relations bancaires :

- Banque cantonale vaudoise (BCV), essentiellement pour l'encaissement des recettes fiscales versées par l'Administration cantonale des impôts (ACI) ainsi que le paiement des salaires et des factures des créanciers.
- PostFinance, pour l'encaissement de toutes les factures débiteurs émises par la Commune.

Ces deux relations sont historiques et de longue date. Les deux instituts ont pris conscience de l'importance du développement durable et déploient des mesures visant à diminuer de manière continue leur empreinte carbone. A noter que la Commune dispose encore d'un compte courant auprès de l'UBS, suite à un emprunt effectué par le passé, mais sans mouvement actif depuis fin 2013.

Pour ce qui concerne les emprunts, à savoir 4 pour un montant de CHF 5 millions chacun sont actuellement en cours avec les taux et échéances suivants :

- Caisse de Pension de Lucerne, 1.63%, 2012-2027, selon les informations obtenues auprès de l'Alliance climatique suisse, cette caisse de pension est membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse.

- Vaudoise assurances, 1.58%, 2013-2025, cette compagnie est engagée dès 2008 auprès de la Fondation suisse pour le Climat, dont elle est un des membres fondateurs.
- PostFinance, 0.78%, 2014-2024, lors de sa conférence de presse du bilan 2014, l'institut a annoncé viser une amélioration de 10% de son bilan carbone d'ici à 2016 en accroissant l'efficacité au niveau de chaque prestation et poursuivant une croissance durable.
- SUVA, 0.36%, 2016-2028, SUVA a adopté en 2015 une nouvelle stratégie de développement durable conformément aux normes internationales de référence telles que celles de la Global Reporting Initiative (GRI). Par ailleurs la SUVA est signataire des « Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unis (UNPRI). En outre, depuis la fondation de l'Association Suisse pour des investissements responsables (ASIR) en 2015, elle s'engage en faveur de celle-ci en tant que membre.

Par conséquent, tous les prêteurs auprès desquels ont été contractés les emprunts actuels appliquent déjà une politique de croissance durable.

Comme d'usage dans de nombreuses communes, l'essentiel des titres a été acquis non pas dans une gestion active, voire spéculative, mais pour des raisons historiques, politiques ou de relations d'affaire. La plus grosse participation actuelle concerne le Parking des Remparts. Outre quelques actions ou obligations dans le portefeuille de la Commune, des participations auprès de CRIDEC, Holdigaz, la Romande Energie et du Tunnel du Grand St-Bernard méritent la citation. Dans un avenir proche ou à moyen terme, la Commune sera davantage amenée à effectuer des emprunts que de placer une trésorerie excédentaire. Une acquisition massive de titres financiers n'est donc pas envisagée. En revanche, le critère de la politique climatique responsable sera certainement retenu lors d'un éventuel futur choix.

Pour la caisse de pension, notre commune est liée à la Caisse Intercommunale de Pension (CIP), à savoir une structure financière gérée par les Retraites Populaires. Les placements de la CIP font l'objet d'une politique prudente et diversifiée visant à atteindre un rendement sur le long terme. Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués., est responsable de la politique de placement. Il peut donner des orientations en matière de développement durable. La CIP applique depuis 2008 une politique d'investissement socialement responsable. Elle s'engage à trouver un équilibre entre les exigences économiques, le respect de l'environnement et l'équité sociale. En 2015, afin de matérialiser son engagement à long terme la CIP s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable qui définit les principes généraux appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers. Elle figure sur le site de la Caisse intercommunale de pensions.

### **Questions et remarques des commissaires à la Municipalité**

Le représentant municipal a répondu à notre satisfaction aux questions posées par les commissaires. L'essentiel des questions tournaient autour de la gestion de la CIP. M. Schwab a informé que le représentant du personnel au sein de la CIP est M. Yves Roulet, Chef du Service des Domaines et Bâtiments. Un passage à une autre caisse pourrait être envisagé, mais n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Un changement provoquerait de nombreuses contraintes administratives et un grand travail supplémentaire. Il a rappelé que la CIP assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et autres types de collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité. Son activité est régie par les Statuts de la Caisse intercommunale de pensions et le Règlement de prévoyance. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie des employeurs. Pour les cotisants, la recherche du meilleur rendement possible est importante.

### Discussion au sein de la commission

Certains commissaires souhaitent plus de transparence de la part des partenaires financiers de notre ville, principalement la CIP, Holdigaz et Romande Energie, autour de leur engagement éthique et environnemental. Les indications dans les différents rapports sont souvent basiques et/ou d'ordre général. L'éventualité d'un changement de partenaire pour la caisse de pension est également évoquée. Ils estiment qu'une prise en considération du postulat et la résolution par une commission donneraient un poids supplémentaire à la Municipalité pour se faire entendre auprès des acteurs concernés. D'autres commissaires sont satisfaits des explications données par le représentant municipal. Ils estiment que la municipalité a pris conscience du problème et travaille de façon pragmatique dans le sens voulu par le postulant. Puisque l'échange tournait rapidement autour de la CIP, un commissaire faisait remarquer que la question du maintien de la valeur actuelle des rentes des retraités était également un point essentiel. Principalement pour les petites rentes, les bénéficiaires sont plus sensibles au montant perçu mensuellement qu'à une gestion basée sur les critères du développement durable. Une diminution pour des raisons éthiques ne peut pas être envisagée et serait mal acceptée. D'autre part, les conditions financières, la fonctionnalité et l'efficacité sont des éléments fondamentaux pour un partenariat avec notre administration. A la connaissance de la commission, les partenaires financiers de la Ville ont toujours donné satisfaction et ont établi une relation de confiance au fil des années. Au courant de la discussion aucun rapprochement entre les deux avis opposés n'a pu être constaté. Une proposition d'un des commissaires pour transformer le postulat en interpellation n'a pas été acceptée par le postulant. La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération du postulat est refusée par **3 voix pour et 3 voix contre avec la voix prépondérante du président** (art. 52 RC).

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le postulat de M. Paul Castelain (Les Verts) « Catastrophe climatique – Préservons le climat, préservons nos finances »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- de refuser la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain « Catastrophe climatique – Préservons le climat, préservons nos finances ».

Au nom de la commission,

Kurt Egli,

Président-rapporteur

# Postulat

## Catastrophe climatique – Préservons le climat, préservons nos finances

Choisir les entreprises chez lesquelles nous consommons et plaçons notre argent c'est aussi choisir les modèles de production que nous souhaitons favoriser pour la société de demain.

En avril 2018, un rapport sur les politiques d'investissement de la BNS<sup>[1]</sup> relevait que la seule partie connue du portefeuille d'actions de la banque nationale était à l'origine de plus d'émission de CO2 que la Suisse entière ! Ils notaient aussi qu'un transfert des 8 % de leurs investissements les plus polluants vers des compagnies plus respectueuses du climat permettrait de réduire de moitié l'empreinte carbone de la banque et aurait amélioré son bilan financier de 20 milliards sur les 3 dernières années. En 2015, l'OFEV alertait déjà dans un rapport sur le risque sous-estimé que représente les investissements dans les énergies fossiles<sup>[2]</sup>. Avec les impératifs environnementaux actuels, les industries à forte émission de carbone évoluent dans un environnement économique qui leur sera de plus en plus hostile. Ce rapport soulignait d'ailleurs l'important risque que ces investissements représentaient à moyen terme pour les caisses de pension et donc par conséquent pour les assurés.

C'est partant de ce constat que depuis quelques années le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles se propage. Ce sont des caisses de pension, des fondations, des villes, des entreprises ou des mêmes des individus qui ont décidés, chacun à sa hauteur, de participer à la transition de notre planète vers un avenir décarboné.

La ville de La Tour-de-Peilz de part l'exemple collectif qu'elle représente mais aussi en accord avec ses valeurs de respect de l'environnement se doit d'être partie prenante de la transition énergétique actuelle.

Pour ces raisons je souhaiterais que la Municipalité évalue la possibilité d'accorder ses finances aux impératifs économiques et climatiques actuels, notamment en étudiant les pistes suivantes :

1. Placer la trésorerie de la commune au sein d'institutions financières contribuant peu à l'économie carbonée (ex : Banque Alternative Suisse).
2. Contracter des emprunts en priorité auprès d'organismes respectueux de l'environnement.
3. Appliquer une politique climatiquement responsable dans l'acquisition d'actions ou titres financiers.
4. Utiliser les leviers à sa disposition afin d'inciter la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) à appliquer une politique d'investissement responsable autant pour le climat que pour les pensions des assurés.

Je souhaite que mon postulat soit renvoyé à une commission pour sa prise en considération.

Pour les Verts de La Tour-de-Peilz  
Paul Castelain

[1] Artisans de la transition, Les investissements de BNS dans les énergies fossiles sont contraires aux intérêts de la Suisse, Avril 2018, <http://www.artisansdelatransition.org/assets/banque-nationale-suisse-investissements-energies-fossiles-artisansdelatransition-2018.pdf>

[2] OFEV, Risque carbone pour la place financière suisse, 29 septembre 2015, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/41525.pdf>